



jeunesse
fédéralisme
représentation
innovation sociale
formation
international

Contribution de la FAGE

La SANTÉ des jeunes

Conseil d'Administration de la FAGE - novembre 2017

+ d'infos sur

www.fage.org



SOMMAIRE



Donner une nouvelle ambition aux Services de Santé Universitaires

A – Des actions de prévention et de promotion de la santé et un accès aux soins facilité

B – Une articulation territoriale au service de la santé des étudiants

C – Une gouvernance collective à construire



La prévention et promotion de la santé comme premier levier pour la santé des jeunes

A – Fragilité psychologique des jeunes

B – Faire du bien être une priorité d'action des établissements d'ESR

C – Renforcer le soutien aux actions de prévention et promotion de la santé par les pairs

D – Renforcer l'articulation nationale et territoriale des politiques de prévention et promotion de la santé

III

Innovation au service de la santé de demain

A – Acter l’harmonisation des cursus et renforcer la recherche en santé

B – Renforcer l’innovation au sein de la formation

C – Encourager l’innovation par le numérique

D – Innovation par le développement des compétences

IV

Agir pour une égalité territoriale & sociale

A – Assurer une expertise territoriale et un suivi adapté

B – Résoudre la tension financière pour favoriser l’accès aux soins

C – Concrétiser une nouvelle sécurité sociale pour les étudiants

D – Donner accès à une information de qualité

CONCLUSION



I – Donner une nouvelle ambition aux Services de Santé Universitaires

Les Services Universitaires de Médecine Préventive et de Promotion de la Santé (SUMPPS) sont les garants de la santé des étudiants et ont un rôle pivot dans la gestion de l'éducation à la santé et l'offre de soin des étudiants à l'échelle d'une région. Si leur action est bien souvent limitée par un manque de moyens financiers et humains, les SUMPPS restent les premiers acteurs de la santé des étudiants au sein des campus.

Mais à l'heure des 30% de renoncement aux soins chez les étudiants et d'une situation globalement inquiétante de la santé des étudiants, il apparaît nécessaire de dépasser la réponse préventive unique pour permettre, au sein des campus, une réponse curative aux besoins des étudiants en assurant la transition des SUMPPS vers de réels Centres de Santé Universitaires assurant le rôle de guichet unique de la santé des étudiants.

A – Des actions de prévention et de promotion de la santé et un accès aux soins facilité

Les SUMPPS sont à l'heure actuelle les acteurs de première ligne pour améliorer les conditions de santé des étudiants. Ils participent d'ores et déjà à la mise en œuvre des programmes régionaux en matière de santé. Néanmoins force est de constater le caractère limitatif de leur action, qui au-delà de nombreuses défaillances liées au peu de moyens dont ils disposent, ne se concentrent souvent que sur le volet préventif, occultant ainsi la nécessaire action curative des professionnels de santé sur les campus. La transition des SUMMPS vers des Centres de Santé Universitaires apparaît être la solution au renforcement de l'accès à la santé des jeunes et ils doivent à ce titre devenir les guichets uniques de la santé des étudiants. Néanmoins, les services de santé universitaires subissent aujourd'hui un problème récurrent de sous financement. Les fonds sont insuffisants pour mener des politiques de prévention et promotion de la santé de grande ampleur ou encore pour avoir à disposition suffisamment de professionnels de santé et plus globalement de personnels pour couvrir les besoins des étudiants d'un territoire.

La place des CSU comme guichet unique de la santé doit impérativement amener une définition claire et plurielle de leurs missions en prenant en compte la santé au sens large par l'intégration des bureaux ou cellules psychologiques en leur sein et par un lien particulièrement développé avec les autres services de vie étudiante. Les CSU doivent également favoriser le sport comme facteur de promotion de la santé et de bien-être en facilitant l'accès au sport universitaire mais également en permettant la délivrance de certificats d'aptitude à la pratique sportive. De fait, les CSU devront mettre en œuvre des coordinations fortes avec les services universitaires des activités physiques et sportives.

Les CSU sont enfin les acteurs compétents en lien avec les missions ou divisions handicap au sein des établissements pour assurer le suivi des étudiants en situation de handicap ou en affection de longue durée. Ils sont également les premiers interlocuteurs des étudiants internationaux concernant leur suivi sanitaire en leur permettant un accès effectif à la santé mais aussi en renforçant les actions de prévention et la promotion de la santé auprès de ces étudiants.



- > Permettre une transition effective des SUMPPS vers des CSU
- > Assurer l'augmentation des moyens humains et financiers des CSU
- > Faire des CSU les guichets uniques de la santé en intégrant les structures de santé telles que les bureaux d'écoute psychologiques
- > Permettre la délivrance des certificats d'aptitudes à la pratique du sport par les CSU
- > Faire des CSU des acteurs du suivi des étudiants en situation de handicap et ALD
- > Renforcer la prévention et promotion de la santé et le suivi sanitaire du public international

B – Une articulation territoriale au service de la santé des étudiants

Les SUMPPS sont pour l'heure dépendants des universités dans la plupart des cas or nombre d'étudiants ne dépendent pas de l'université et se retrouvent très souvent en dehors de leur champ d'action. Si l'implantation concrète de Centres de Santé Universitaires apparaît une solution claire à l'accès aux soins des étudiants elle ne pourrait être une réponse adaptée à tous les lieux d'études d'un territoire. Il est pour autant nécessaire de concrétiser un accès réel aux soins sur chaque site d'étude pour permettre à chaque étudiant de bénéficier des services universitaires, d'une prévention adaptée à ses besoins et d'un accès au soins concret.

La FAGE demande à ce titre une généralisation des Réseaux de Santé Universitaires qui apportent une réponse clé aux besoins des sites d'enseignement supérieur éloignés des grands pôles d'activité en conventionnant avec des professionnels de santé libéraux ou des maisons de santé pour assurer un accès effectif pour tous les étudiants à des dispositifs préventifs et curatifs. Le CSU de part son rôle de suivi de la santé des jeunes serait ainsi en lien direct avec les professionnels de santé des territoires et notamment le médecin traitant au travers du Dossier Médical Partagé afin d'assurer un suivi de la santé des étudiants. Afin d'assurer une valorisation des professionnels de santé ayant conventionné avec les Réseaux de Santé Universitaires, la FAGE propose la mise en place d'un label permettant de renforcer le lien avec les CSU et l'identification directe par les étudiants des professionnels de santé sur les territoires.

Par ailleurs, compte des difficultés d'accès aux soins, la FAGE se positionne pour donner aux médecins généralistes des SUMPS la possibilité d'orienter les jeunes vers des consultations de spécialiste sans répercussion pour la prise en charge par l'assurance maladie. Cela doit venir en complément des prérogatives du médecin traitant des étudiants désigné par ailleurs.



- > Développer des réseaux de santé universitaires en lien avec les CSU par la contractualisation avec les professionnels de santé libéraux des territoires
- > Assurer un accès réel des étudiants de toutes les filières et de tous les sites aux CSU et réseaux de santé
- > Placer le CSU comme plateforme de santé des étudiants en lien avec le médecin traitant

FOCUS

CSU de Clermont-Ferrand



L'Université Clermont Auvergne possède un ancrage territorial couvrant toute l'ex-région Auvergne où des sites universitaires sont présents dans tous les départements auvergnats. L'enjeu de la couverture sanitaire des étudiants de ces sites universitaires est réel et la présence d'un centre de soins, ou à minima d'une infirmerie, pour coordonner sur site l'accès aux soins des étudiants est mise en oeuvre. Les consultations médicales, si elles ne peuvent pas être assurées directement sur site, peuvent ainsi être prises en charge rapidement avec des professionnels de santé (médecin, sage-femme...) conventionnés sur les sites délocalisés.



C – Une gouvernance collective à construire

La volonté de la FAGE est de faire des services de santé universitaires les acteurs centraux des actions de prévention et promotion de la santé et d'accès aux soins pour les étudiants. S'il est important de renforcer les missions et l'action de ces services, cela doit s'accompagner d'une réforme en matière de gouvernance. A l'heure actuelle, le manque d'harmonisation sur les acteurs qui siègent dans la gouvernance des SUMPPS et des CSU amène des modalités différentes de gouvernance selon les territoires. Il apparaît alors impératif d'y remédier si l'on confie de nouvelles missions aux CSU notamment en matière de coordination des actions de prévention sur les territoires.

Les acteurs de la santé sur les territoires tels que les hôpitaux ou les ARS ne sont pas les seules structures devant être associées à la coordination des CSU. En effet, dans une approche globale de la santé des jeunes il apparaît primordial d'assurer une présence des collectivités territoriales, des établissements d'ESR et des CROUS afin d'articuler les actions menées sur le volet bien-être, au sein des résidences universitaires ou encore en matière d'alimentation.

La FAGE a toujours porté la co-construction des politiques à destination des jeunes par des jeunes. Aussi, il est nécessaire de renforcer la place des étudiants dans la gouvernance des CSU par une gouvernance paritaire pour leur permettre d'apporter une vision concrète et de faire le lien avec les associations étudiantes actives sur les campus. C'est enfin par le soutien aux projets étudiants visant à améliorer la prévention sur les campus que les CSU pourront offrir un cadre d'action et une place réelle aux étudiants.



- > **Renforcer les liens des CSU avec les services de vie étudiante pour une approche globale de la santé et du bien-être étudiant**
- > **Mettre en lien les CSU avec les regroupements universitaires**
- > **Inclure les collectivités locales et les CROUS dans la gouvernance des CSU**
- > **Mettre en place une gouvernance paritaire des CSU en renforçant donc la place des élus étudiants**
- > **Modifier le décret 2008-1026 qui oblige le directeur du SUMPPS à être un médecin pour ouvrir à d'autres professions de santé.**



II – La prévention et promotion de la santé comme premier levier pour la santé des jeunes

A – Fragilité psychologique des jeunes

La fragilité psychologique et les troubles psychiatriques chez les jeunes sont une réalité concrète trop souvent écartée des constats globaux sur la santé des jeunes. Le suicide est aujourd'hui la deuxième cause de mortalité, presque un tiers des jeunes se sent déprimé et plus de la moitié se sentent stressés. Ces préoccupations psychosociales issues de nombreux déterminants financiers mais également bien souvent de l'isolement social que connaissent certains jeunes, doivent aujourd'hui devenir une priorité d'action pour les opérateurs de prévention en renforçant et en diversifiant les actions menées afin d'alerter et de lutter contre le développement des facteurs à risques.

Si le stress, la souffrance en stages hospitaliers ou le burn-out sont des déterminants connus de la fragilité psychologique des jeunes, la santé mentale est également fortement conditionnée par les interactions sociales. A ce titre, la lutte contre l'isolement social doit être prioritairement traitée par l'animation d'espaces de vie au sein des campus ou encore des résidences universitaires. La FAGE a développé dans cette optique les AGORAé qui répondent par leur lieu de vie à l'enjeu de lutte contre l'isolement social.

Le harcèlement est enfin un déterminant clé du mal-être de nombreux jeunes durant leur parcours d'études de la primaire aux études supérieures. Qu'il soit individuel ou issu d'un groupe, le harcèlement fait des dégâts non négligeables sur la santé mentale de nombreux jeunes et doit faire l'objet d'une campagne de prévention particulièrement intensive afin de permettre de lever l'omerta existante et d'accompagner collectivement et individuellement les jeunes qui en sont victimes.

Les AGORAé, tout comme les autres espaces de vie sont enfin des lieux dans lesquels l'accompagnement individuel des jeunes est facilité et ils ont à ce titre un rôle particulier à jouer dans l'identification des étudiants en détresse psychologique afin de les rediriger vers les professionnels de santé compétents.



- > Renforcer les actions menées autour des risques psychosociaux que connaissent les étudiants (stress, souffrance en stages hospitaliers)
- > Encourager la multiplication des espaces de socialisation tels que les AGORAé pour limiter l'isolement des étudiants
- > Créer et diffuser une campagne sur le harcèlement connu par les jeunes durant leur cursus académique
- > Assurer l'accompagnement et l'identification des étudiants en détresse psychologique par les enseignants, étudiants et personnels

FOCUS

Mission bien être et expérimentation santé mentale des jeunes

Le 29 septembre 2015, une mission interministérielle portée par l'Éducation Nationale, le ministère de la Santé et le ministère de la Jeunesse et des Sports était lancée. La mission bien-être et santé des jeunes s'articule autour de 4 grands enjeux : repérer au plus tôt les signes de mal-être, mieux orienter les jeunes vers les professionnels, accompagner les professionnels et améliorer les prises en charge. C'est dans le cadre de cette mission que la FAGE a participé au lancement d'une expérimentation pour le repérage et le suivi psychologique de jeunes de 11 à 21 ans. Lancé dans 3 territoires en 2017, le dispositif d'orientation et d'accès à des consultations gratuites auprès de psychologues pourrait être étendu dans les années à venir.



ZOOM

Le projet Bouge ton Blues

Partant du constat que le suicide est la deuxième cause de mortalité entre 15 et 24 ans (16 %), la FAGE a créé une campagne, Bouge ton blues, pour lutter contre le mal-être étudiant et prévenir des risques suicidaires notamment sur les campus.

Cette campagne est en cours d'évolution. La FAGE souhaite conserver les deux modalités d'action précédentes :

- un espace de dépistage et d'orientation dans lequel les étudiants sont invités à compléter des échelles d'évaluation sur des ordinateurs.
- Un temps d'échanges avec une équipe de psychologues autour des résultats pour discuter des difficultés ou du bien-être des jeunes.



B – Faire du bien-être une priorité d'action des établissements d'ESR

Il y a un réel enjeu à être en capacité de prévenir et de guérir le mal-être des jeunes. Un enjeu sanitaire et économique en premier lieu mais également un enjeu de réussite puisque la santé reste aujourd'hui un déterminant essentiel de l'accès à la formation, à l'emploi et à un logement. Ainsi les étudiants qui ne sont pas en bonne santé, victimes de souffrances psychologiques, rencontreront plus de difficultés dans leur parcours universitaire au risque de menacer leurs chances de réussite. Dès lors, l'accès au diplôme étant un réel levier de mobilité sociale il apparaît nécessaire d'agir sur les facteurs exogènes qui conduisent à ce mal-être en faisant du bien-être une des priorités d'action des établissements.

De nombreux facteurs de découragement contribuent au mal-être des étudiants et notamment la notation d'examen pour laquelle la proportion de mauvaises notes reste similaire quel que soit le sujet de l'examen, indépendamment de la qualité véritable des réponses données. La sociologie de l'éducation a étudié ce phénomène et détermine que le poids excessif de la note et la systématisation de la mauvaise note pousse à la sélection par l'échec et inclut bien souvent le découragement et l'exclusion de nombreux étudiants. Cette situation est particulièrement renforcée à l'entrée dans l'enseignement supérieur puisque l'étudiant bénéficiait jusqu'alors d'un accompagnement important lors de son cursus dans le secondaire. C'est une des raisons qui amènent la FAGE à demander depuis de nombreuses années une réorganisation pédagogique au sein des universités et plus particulièrement des modalités d'enseignement et d'évaluation afin de permettre une réelle progression des parcours de formation pour juger de l'acquisition réelle de compétences nécessaires à la qualification.

La notion de bien-être doit également pouvoir se traduire dans l'articulation des enseignements et des rythmes universitaires, bien souvent condensés entre le mardi et le jeudi, et entre les mois d'octobre et de mai. Cette organisation amène les étudiants à subir un rythme particulièrement intense de cours qui, corrélé à des pauses méridiennes réduites, sont des facteurs identifiés comme favorisant le mal-être chez les jeunes. Les rythmes sont une réponse clé au bien-être des étudiants, et doivent être accompagnés d'espaces de travail adaptés et d'espaces de détente au sein des sites universitaires. Ces notions sont primordiales pour s'assurer du bien-être et la FAGE demande à ce titre qu'ils puissent faire partie des critères d'évaluation des établissements.



- > Engager une action sur les facteurs anxiogènes en assurant une réforme de la pédagogie
- > Réorganiser les rythmes universitaires et favoriser l'émergence de lieux de détente et d'échanges dans les universités
- > Intégrer un critère d'évaluation du bien-être des étudiants dans les évaluations HCERES des établissements

C – Renforcer le soutien aux actions de prévention et promotion de la santé par les pairs

La prévention et promotion de la santé par les pairs a depuis de nombreuses années montré son efficacité : les jeunes arrivent mieux à s'identifier à leur interlocuteur, permettant de les mettre en confiance et les rendre plus réceptifs aux messages qui leur sont adressés. Cette tendance est appuyée par l'étude de l'INSERM sur l'éducation à la santé des jeunes. Afin de renforcer la place de la prévention et promotion de la santé en milieu étudiant, la FAGE demande la création d'une politique pluriannuelle de prévention et promotion de la santé définie conjointement par la CNAM et les ARS afin d'orienter les actions menées vers les priorités de santé publique chez les jeunes.

Il est à ce titre primordial de faire de l'étudiant le promoteur de la santé sur les campus afin de donner une portée tout autre aux actions de prévention et promotion de la santé menées et de toucher les étudiants hors cursus universitaires. Cela pourra se faire en étendant largement le dispositifs "Étudiants Relais Santé" mais aussi et surtout en soutenant les projets de prévention et promotion de la santé par les pairs portés notamment par les associations étudiantes, premiers acteurs de la vie de campus. Il est enfin capital de mettre les jeunes et le monde associatif en responsabilité en les incluant au cœur de la construction des politiques de prévention et promotion de la santé des CSU et des Agences Régionales de Santé.

Le Service Sanitaire proposé durant la campagne présidentielle par le Président Macron se matérialise par la création d'un service de 3 mois pour tous les étudiants des filières de santé afin de mener des actions spécifiques de prévention et promotion de la santé et d'intervenir en soutien des acteurs publics sur le sujet par des actions menées dans des écoles ou des entreprises. Si le Service Sanitaire présente des opportunités intéressantes pour renforcer la prévention et promotion de la santé dans tous les échelons de la société et renforcer la formation des futurs professionnels de santé, la FAGE sera vigilante à ce que cet engagement ne soit en rien substitué au travail de professionnels de santé et à leur responsabilité d'agir pour la prévention et promotion de la santé auprès de tous les publics. Par ailleurs la FAGE veillera à ce qu'il puisse s'articuler avec les parcours de formation des futurs professionnels de santé, d'autant que leur formation intègre déjà à l'heure actuelle des parcours de prévention spécifiques. Par ailleurs il ne saurait être mis en place sans un lien particulièrement renforcé avec les CSU et les politiques de prévention et promotion de la santé sur les campus



- > **Mettre en oeuvre une politique pluriannuelle en matière de prévention étudiante par la CNAM et les ARS**
- > **Etendre le dispositif Etudiants Relais Santé**
- > **Soutenir la mise en place de projets d'innovation sociale sur la thématique de la prévention et promotion de la santé par les pairs en milieu étudiant au sein des CSU**
- > **Assurer un lien entre le service sanitaire et les politiques de prévention et promotion de la santé sur les campus**



FOCUS



La Charte «Soirée Étudiante Responsable»

Cette campagne a pour objectif de valoriser les associations étudiantes organisatrices de soirées dans leur engagement pour la prévention et la promotion de la santé, de les encourager et les aider à poursuivre leurs efforts. Il s'agit de prendre un engagement adapté à sa structure dans l'organisation d'évènements en adoptant une attitude responsable, citoyenne et éthique.

Chaque signataire s'engage autour de préconisations obligatoires (telles que des espaces calmes, avoir suivi une formation « Soirée étudiante responsable », avoir contracté une assurance responsabilité civile ...) et de recommandations facultatives qui touchent à la fois à la réduction des risques en matière d'IST / Sida mais aussi à l'accessibilité des locaux pour tous les étudiants en situation de handicap ou la mise en place d'une démarche éco responsable lors de la soirée. L'association doit donc respecter un socle de 5 engagements obligatoires et en choisir au moins 3 supplémentaires parmi les 9 proposés.



ZOOM

Campagne PPS – Outil Sexe & Chocolat

La FAGE met à disposition des associations étudiantes un outil ludique pour des actions de prévention et promotion de la santé autour des IST : le jeu « Sexe & Chocolat », jeu de questionnement et d'échanges, à déployer dans le cadre d'animations et de sessions de formations sur les campus.

Ce jeu contient :

- 1 bâche en tissu de 2 mètres sur 2 mètres ;
- 1 dé en mousse de 16 cm x 16 cm ;
- 1 casquette ;
- 1 mallette transparente ;
- 20 cartes questions plastifiées ;
- 1 carte « Gages » ;
- 30 affichettes numérotées capsulées ;
- 50 cartes de vote ;
- 1 règle du jeu plastifiée ;
- 1 support de démonstration de pose de préservatif masculin ;
- 1 support de démonstration de pose de préservatif féminin.

D – Renforcer l’articulation nationale et territoriale des politiques de prévention et promotion de la santé

Aujourd’hui la prévention et promotion de la santé pour les jeunes est pensée de manière très sporadique. Et pour cause, les acteurs sont très épars et bénéficient rarement d’espace de concertation. Ainsi le milieu académique avec les établissements et les CROUS peinent à créer des campagnes cohérentes et efficaces lorsqu’ils réussissent à travailler ensemble. Au-delà du cercle académique, il reste rare que les jeunes soient concertés largement par les collectivités territoriales et les ARS.

La multiplicité des acteurs peut parfois rendre inopérants les dispositifs développés par chacun d’eux et il est indispensable de créer un espace de dialogue permettant une articulation territoriale des projets de prévention et promotion de la santé sur les territoires à l’échelle des ARS. La FAGE demande à ce titre la création d’un organe de coordination incluant des acteurs de prévention et promotion de la santé et des élus étudiants afin de renforcer l’articulation territoriale en coordonnant les actions mais également en imaginant des projets en commun. Le CSU serait le pilote opérationnel de ces politiques en étant placé comme le pivot des campagnes de prévention et de promotion de la santé à l’échelle territoriale.



- > **Faire du CSU le coordinateur des campagnes de prévention et promotion de la santé pour les étudiants à l’échelle territoriale en lien avec les ARS**
- > **Renforcer l’articulation territoriale des politiques de prévention et promotion de la santé pour les jeunes par la création d’un organe de coordination entre les acteurs de prévention et promotion de la santé sous la responsabilité des ARS**
- > **Etablir une logique d’appel à projet et de CPO vers les acteurs de prévention et promotion de la santé sur les thématiques fixées comme prioritaires par la SNS**
- > **Mutualiser et renforcer la formation des acteurs de prévention et promotion de la santé**



III – Innovation au service de la santé de demain

A – Acter l'harmonisation des cursus et renforcer la recherche en santé

La formation des professionnels de santé est un enjeu majeur pour le système de santé en général. Il existe pourtant aujourd'hui des disparités entre les formations sur de nombreux plans, qu'il s'agisse du point de vue social, pédagogique ou en terme de gouvernance. Cette situation reste un frein à une véritable interprofessionnalité dès l'entrée dans leur cursus pour des milliers de futurs soignants.

La FAGE en tant que seule organisation étudiante représentative rassemblant des représentants des formations de santé souhaite permettre une intégration universitaire des formations paramédicales et de maïeutique. Cette intégration universitaire va dans le sens des préconisations de la Grande Conférence de Santé et du rapport publié en 2017 par l'IGAS et l'IGAENR. L'intégration universitaire des formations sanitaires et sociales serait par ailleurs l'occasion d'assurer un transfert de compétence des aides sociales des formations sanitaires et sociales vers les CROUS afin d'assurer à tous les étudiants un accès identique aux dispositifs d'accompagnement sociaux et de vie étudiante.

Les évolutions du système de santé et des besoins des populations nécessitent un véritable travail en collaboration des professionnels dès leur cursus de formation. De même, il est nécessaire de développer les parcours de spécialisation à niveau Master et Doctorat pour les formations de santé afin de favoriser l'émergence de la recherche au sein des professions de santé. Le développement de la recherche apportant la création de savoir et l'innovation dans la formation ou les pratiques professionnelles des professionnels de santé.



- > Acter l'intégration des formations sanitaires et sociales à l'université
- > Transférer la compétence des aides sociales vers les CROUS
- > Assurer un accès au système LMD des formations de santé pour favoriser l'émergence de la recherche

B – Renforcer l'innovation au sein de la formation

A l'heure de l'évolution des compétences des professionnels de santé et de l'émergence de parcours de soins favorisant les interactions pluri-professionnelles, il apparaît primordial d'accompagner le développement de la formation en ce sens en favorisant l'interdisciplinarité dès l'entrée dans les études de santé.

Apportant un suivi personnalisé et renforçant l'accompagnement des étudiants, le tutorat apparaît comme une solution particulièrement intéressante sur le plan pédagogique d'une part mais également en renforçant les liens entre les étudiants d'autre part. La formation des futurs professionnels de santé est par ailleurs de plus en plus orientée sur une approche par compétences. Dans ce cadre-là, il est nécessaire d'acquérir des connaissances théoriques mais aussi de développer des savoirs-faire. Pour cette raison, ces formations sont souvent riches en stages cependant lorsque parmi les outils d'apprentissage se trouve l'humain, la question du droit à l'erreur est épineuse. Aujourd'hui, nombre d'étudiants interrompent leur formation suite à une erreur plus ou moins grave dans le cadre de leur stage. Cette problématique est donc déterminante et relève souvent d'un manque d'encadrement qui doit être renforcé dans les établissements.

Permettre aux étudiants des filières de santé de s'entraîner avant d'être mis en situation face à un patient afin de leur permettre d'expérimenter et de se tromper pour progresser apparaît être une opportunité adaptée. Ainsi le développement de la simulation propose un format plus souple que le stage où la réalisation de l'acte est soumise à la présentation spontanée d'un patient nécessitant une prise en charge au moment où l'étudiant est présent dans le service, la simulation permet de s'entraîner « à la demande » sans mettre en jeu la qualité des soins reçus par un usager du système. La FAGE souhaite donc à ce titre favoriser l'émergence de centres de simulation en santé à proximité directe des campus universitaires afin d'intégrer des modules de simulation à l'intégralité des parcours de formation. Il est également nécessaire de favoriser la mise en place de solutions adaptées sur les territoires, notamment pour les formations isolées des campus.

Enfin, le développement des systèmes de simulation est également un enjeu pour les enseignants et formateurs des étudiants qui doivent s'adapter à une nouvelle forme de pédagogie. La simulation comme vecteur d'apprentissage est un outil permettant d'améliorer la qualité des soins durant la formation mais doit impérativement intégrer un volet concret pour renforcer la formation continue des professionnels et des enseignants.



- > Renforcer la pédagogie et favoriser l'interdisciplinarité dès l'entrée dans les études de santé
- > Favoriser l'émergence de centres de simulation en santé conçus et utilisés selon un principe d'interdisciplinarité
- > Renforcer la démarche de mutualisation territoriale et pluridisciplinaire des installations
- > Développer la place de la formation continue dans les programmes universitaires afin de former les enseignants au sein de l'université
- > Assurer une formation des enseignants aux outils pédagogiques de pointe



FOCUS

SimUSanté – Amiens



Le centre SimuSanté a ouvert en 2012 à Amiens sur le site du CHU. C'est le plus grand centre de simulation en santé d'Europe. Ce projet est porté en collaboration entre le CHU d'Amiens et l'Université de Picardie Jules Verne. Des partenariats ont également été développés avec des laboratoires de recherches et des instituts de formations paramédicales par exemple. Ce lieu de formation est une plateforme de développement de l'interdisciplinarité tant pour des parcours de formation initiale que pour la formation continue. Les 3600 mètres carrés abritent de très nombreuses installations et notamment 12 simulateurs de haute-fidélité permettant d'éprouver et de parfaire les compétences des professionnels de santé. Haut lieu de l'innovation technologique, c'est avant tout une équipe d'enseignants spécialisés dans l'utilisation de la simulation au service d'une meilleure qualité des soins pour les personnes prises en charge au quotidien.

C – Encourager l'innovation par le numérique

Le partage d'information peine à se développer et le papier reste un support très utilisé en santé, alors même que la société évolue pour s'en détacher de plus en plus. Les informations médicales transitent difficilement entre les professionnels de santé. Dans l'intérêt du patient, il convient donc de permettre leur juste partage entre soignants. C'est en partageant un même niveau d'information que la prise en charge du patient pourra être optimale. La FAGE souhaite à ce titre voir le déploiement du DMP renforcé sur les territoires en assurant un lien avec les bases de données des CSU et des professionnels libéraux conventionnés au sein des réseaux de santé.

Par ailleurs le carnet de santé ne permet pas à l'heure actuelle une gestion efficace du suivi de santé passé la jeune enfance en raison des délais très longs entre les différents rappels et vaccins, et est propice à être égaré. Ces pratiques ne correspondent plus à l'usage à l'heure du numérique.

La FAGE propose donc de mettre en place une plateforme unique de gestion des données de santé, dématérialisée et attachée à chaque individu tout au long de sa vie, le Dossier Numérique de Santé (DNS). Cette plateforme contiendrait toutes les informations nécessaires à une prise en charge optimale par les soignants en intégrant un DMP rattaché au patient mais intégrant également le carnet de santé dématérialisé en y attachant le carnet de vaccination pour faciliter le suivi des vaccins et des rappels tout au long de la vie mais aussi des alertes automatiques à destination de l'utilisateur, du médecin territorial et du pharmacien référent

Enfin, la FAGE demande le rattachement d'un parcours de prévention permettant d'identifier des consultations de prévention clés pour les jeunes notamment sur l'optique, le dentaire ou encore la vie sexuelle et affective et de matérialiser un suivi réel de la santé des jeunes.



- > Accompagner le déploiement du Dossier Médical Partagé
- > Créer un Dossier Numérique de Santé pour tous les citoyens incluant les informations de suivi du carnet de santé et du carnet de vaccination
- > Création d'un parcours de prévention et de promotion de la santé
- > Adosser un volet information au DNS afin d'informer sur le fonctionnement du système de santé et des parcours de soin.

FOCUS

Le Dossier Numérique de Santé



Dossier
Numérique
de **S**anté



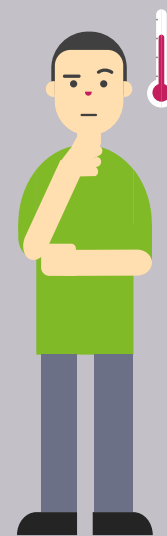
Dossier médical
partagé



Carnet de vaccination
dématérialisé



Carnet de santé
dématérialisé





D – Innovation par le développement des compétences

Nous avons pointé la nécessité d'augmenter les moyens et les missions des services de santé universitaires, cependant au-delà de la simple tension financière il est nécessaire de permettre une montée en qualité des prises en charge. Si les jeunes sont globalement en bonne santé, il ne faut néanmoins pas perdre de vue qu'ils sont souvent sujets à des conduites à risques. La spécificité de ce public nécessite une expertise précise et une mise à jour régulière des pratiques et des connaissances.

La diversification des compétences dans les CSU doit passer par l'extension des professionnels de santé dans les CSU. Une collaboration de ces soignants est la première étape mais cela doit s'accompagner par ailleurs d'une spécialisation progressive au travers de la formation continue dans le cadre du DPC. Ainsi la FAGE souhaite que soit réalisée une formation spécifique pour les professionnels de santé prenant un poste dans un CSU permettant ainsi de prendre en compte les conditions de vie des étudiants, les risques auxquels ils s'exposent ou encore les sujets de prévention à cibler lors de leur pratique. Enfin, pour permettre une découverte de ce terrain d'exercice, il faut encourager les professionnels à accueillir des étudiants dans les CSU dans le cadre de leur formation.



- > Adapter la formation des professionnels dans les CSU pour une expertise sur les problématiques de santé des jeunes
- > Développer les compétences des professionnels de santé, médico-social sur le versant prévention et promotion de la santé
- > Élargir le nombre de professionnels de santé au sein des CSU et valoriser la collaboration interprofessionnelle au travers des compétences transversales
- > Généraliser l'accueil d'étudiants en formation de santé ou sociale en stage au sein des CSU



IV – Agir pour une égalité territoriale & sociale

A – Assurer une expertise territoriale et un suivi adapté

Les universités par l'action de leurs services de prévention et de santé ont la mission d'agir pour prévenir les risques liés à la santé des jeunes et accompagner plus globalement leur parcours de santé. A ce titre, le rôle de la visite médicale apparaît clé mais force est de constater qu'en dehors de l'obligation existante pour les étudiants des filières de santé, la visite médicale de rentrée n'est bien souvent pas mise en œuvre ou que très approximativement réalisée, laissant de côté l'approche psychosociale de l'étudiant.

Afin de renforcer la place des SUMPPS dans l'action de prévention et de suivi de la santé des étudiants, la FAGE demande de placer la visite médicale de rentrée comme levier et de l'étendre ainsi à toutes les filières. En automatisant sa tenue et en y adossant un contrôle vaccinal, un réel suivi de la santé des étudiants serait mis en œuvre et permettrait par ailleurs au CSU d'identifier localement les besoins spécifiques en matière de prévention.

Par ailleurs, l'identification des besoins spécifiques à la population locale doit nécessairement inclure une connaissance particulière des besoins des jeunes d'un territoire. A ce titre il apparaît essentiel d'encourager à la fois une expertise territoriale par la création d'enquêtes de santé régulières menées par les ARS en lien avec les CSU, mais également en actant les priorités de santé pour les jeunes par la création d'une Stratégie Nationale de Santé - Jeunes qui puisse être déclinée spécifiquement dans l'ensemble des territoires au sein des Projets Régionaux de Santé et des Contrats Locaux de Santé.



- > **Étendre et systématiser la visite médicale de rentrée pour tous les étudiants**
- > **Intégrer un contrôle vaccinal lié à la visite médicale de rentrée**
- > **Renforcer l'expertise terrain par la création d'enquêtes locales sur la santé des jeunes portés par les ARS en lien avec les CSU**
- > **Création d'une Stratégie Nationale de Santé Jeunes qui puisse être déclinée spécifiquement dans chaque territoire**

B – Résoudre la tension financière pour favoriser l'accès au soin

Pour un système de santé qui permet de prendre en charge précocement toutes les situations, il convient de lever les barrières financières qui peuvent parfois faire obstacle et aggraver des situations. Ainsi, afin de concrétiser une réelle stratégie de promotion de la vaccination et avoir une politique incitative, l'ensemble des vaccins recommandés devraient être pris en charge à 100% par l'assurance maladie.

Par ailleurs, il apparaît primordial que, pour les consultations le permettant, les étudiants puissent avoir accès à des consultations gratuites et anonymes afin de pouvoir préserver les informations personnelles qu'ils ne voudraient pas diffuser à leur entourage.

Enfin, pour une partie particulièrement précaire des étudiants, il est parfois difficile en fin de mois de trouver des ressources pour s'alimenter. Pour ces jeunes, l'avance de frais peut être impossible à mettre en oeuvre pour les soins, ce qui entraîne soit un non-recours aux soins, soit un passage aux urgences pour les affections perçues comme graves par l'étudiant. Afin de limiter ces situations et de permettre des économies, il convient de ne pas priver le public étudiant et les jeunes les plus précaires d'un accès au Tiers Payant indépendamment de leur couverture complémentaire. La FAGE demande donc les garanties techniques et déontologiques permettant la mise en place et l'application du Tiers Payant pour les étudiants et les jeunes dès 2018.



- > **Prise en charge intégrale des vaccins par l'assurance maladie**
- > **Mise en place du Tiers Payant dès 2018 pour les étudiants et les jeunes**

FOCUS

Le Tiers Payant

Le tiers payant est un système qui met en action un grand nombre de dispositifs techniques mais se résume simplement dans sa philosophie. Lorsque vous vous rendez chez un médecin généraliste conventionné en secteur 1, la consultation est fixée à 25 €. Sur ces 25€ il y a 17,5€ qui sont pris en charge par l'assurance maladie auxquels s'ajoute le ticket modérateur qui correspond à la part restante. Ce ticket modérateur est pris en charge par les opérateurs de complémentaires santé s'il ne dépasse pas les tarifs conventionnés. Le principe du tiers payant est donc d'assurer qu'au lieu de rembourser le patient des frais avancés, l'assurance maladie et les complémentaires versent le montant dû au professionnel de santé. Cela ne modifie pas la rémunération des professionnels et permet aux patients de ne pas avoir à avancer de frais.

C – Concrétiser une nouvelle sécurité sociale pour les étudiants

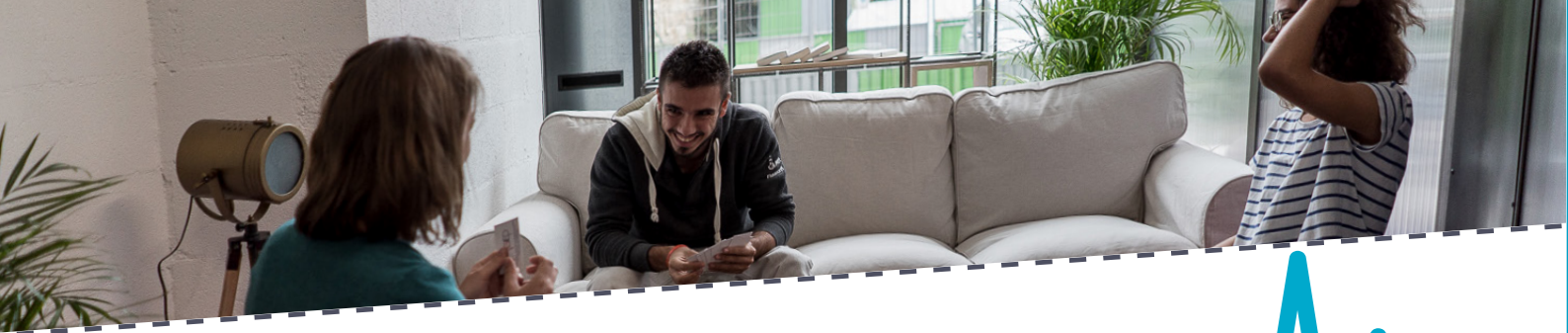
Le 30 octobre 2017, le gouvernement a annoncé la suppression du Régime de Sécurité Sociale Étudiante confié jusqu'alors aux mutuelles étudiantes et le rattachement des étudiants au régime général. Revendication historique de la FAGE, la suppression du RSSE met fin à un système qui avait fait la preuve ces dernières années de ses nombreuses défaillances. Délais de remboursements interminables, problèmes d'affiliation, défaillances de gestion... ; de nombreux rapports parlementaires accablaient le régime. C'est donc une victoire forte pour les étudiants qui souhaitaient voir concrétisé un nouveau système de santé adapté à leurs besoins. Si la suppression du RSSE doit aujourd'hui être concrétisée, la FAGE restera vigilante à l'accompagnement de cette transformation pour qu'elle ne soit délétère pour aucun étudiant.

Par ailleurs, la réussite du rattachement des étudiants à la CNAM passera également par la capacité à consulter leurs besoins. A ce titre, la FAGE demande la création d'une commission étudiante rattachée au Conseil d'administration de la CNAM destinée à assurer un suivi des besoins de la santé des étudiants, de piloter la stratégie de prévention en lien avec les Assises de la santé des jeunes ou encore d'accompagner la prévention par les pairs sur les campus.

La lutte contre le renoncement aux soins demande aussi de prendre en compte les situations particulières de certains étudiants mal couverts par une offre complémentaire. La loi relative à la sécurisation de l'emploi de 2013 introduit l'obligation pour les entreprises de proposer une mutuelle à leurs salariés prise en charge à moitié par l'entreprise elle-même. Néanmoins, les étudiants ne bénéficient pas d'offre similaire, et pour ceux ne pouvant être couverts par le contrat familial, les coûts pour investir dans un contrat individuel sont souvent prohibitifs. Or, sans couverture intégrale de ses frais de santé, l'étudiant se retrouve dans ces situations de renoncement pour des affections qu'il considère mineures, mais pouvant cacher des affections en réalité plus graves. Pour répondre à ces situations particulières, il convient de faciliter davantage l'accès à la CMU-C pour les étudiants et les jeunes n'ayant pas la possibilité d'être couverts par une mutuelle familiale, notamment pour les boursiers. Afin de faciliter la souscription d'assurances individuelles pour tous les étudiants ne pouvant être couverts par leur famille, il conviendrait de proposer l'Aide à la Complémentaire Santé à chaque étudiant au cours de ses études.



- > Assurer la suppression effective de la cotisation sécurité sociale des étudiants
- > Création d'une instance de décision sur les questions liées aux jeunes, rattachée à la CNAM, dans laquelle sont représentées les organisations représentatives des étudiants
- > Faciliter l'accès à la CMU-C aux étudiants précaires
- > Assurer le rattachement de la CMU-C à la Garantie Jeunes pour favoriser la couverture des jeunes sans emploi ni formation
- > Étendre nationalement le dispositif d'Aide à la Complémentaire Santé pour les jeunes



FOCUS

CMU-C et ACS



Pour un accès à la complémentaire il existe deux dispositifs pour les jeunes précaires. La CMU-C est la couverture maladie universelle complémentaire. Elle permet aux personnes disposant de ressources inférieures à 7611€ par an d'être couvertes intégralement pour leurs soins et de ne pas avoir à avancer de frais. L'ACS est l'aide à la complémentaire santé. C'est un dispositif géré par les caisses primaires d'assurance maladie et qui octroie aux ayants droit un chèque de 200€ afin de financer une partie de la complémentaire santé. Pour les jeunes jusqu'à 25 ans, la demande peut se faire dans le cadre d'un rattachement au foyer des parents ou indépendamment de manière individuelle. L'ACS peut être utilisée dans le cadre d'un choix limité (une dizaine) d'offres de complémentaires répondant à un cahier des charges défini par le ministère de la santé.

D – Donner accès à une information de qualité

Comme nous avons pu l'évoquer, les jeunes sont un public fragile pour de nombreuses raisons. Du fait de la précarité et d'une difficulté d'accès aux soins, la santé des étudiants peut être rapidement fragilisée. De plus l'environnement et la période de vie que représentent les formations dans l'enseignement supérieur mènent les jeunes à avoir des conduites à risque de toutes sortes. Il apparaît ainsi particulièrement nécessaire que les jeunes aient accès facilement à une information de qualité.

On peut prendre l'exemple de la couverture vaccinale qui est en baisse à l'image de la confiance de la population dans les vaccins. Pourtant, les maladies évitables par une politique vaccinale efficace sont toujours présentes comme l'actualité nous le rappelle régulièrement. La population des jeunes est aussi une population particulièrement exposée car c'est à 25 ans que doivent se faire de nombreux rappels. A cet âge, le jeune acquiert encore son autonomie et fréquente souvent peu le médecin traitant. C'est donc une tranche d'âge particulièrement vulnérable. L'information autour du rôle du vaccin apparaît primordiale chez les jeunes.

Enfin dans l'optique de permettre une réelle éducation à la santé, il apparaît pertinent d'intégrer dans les formations secondaires des parcours d'éducation à la santé permettant de résoudre les inégalités territoriales et sociales. La Journée de Défense et Citoyenneté offre également une opportunité particulièrement intéressante pour informer les jeunes et agir par la mise en oeuvre d'un volet préventif autour des conduites addictives et des comportements à risques.



- > Informer les jeunes sur le rôle du vaccin en rendant le fonctionnement et l'intérêt plus lisible
- > Intégrer des parcours d'éducation à la santé dans les formations secondaires afin de concrétiser une réelle égalité territoriale et sociale face à la formation
- > Intégrer dans le cadre de la refonte de la JDC un volet prévention et promotion de la santé sur les conduites addictives et les comportements à risques

CONCLUSION

L'accès à la santé des jeunes est un enjeu primordial qui s'inscrit dans une dimension plus large de la qualité et des conditions de vie des jeunes. Si des barrières systémiques sont présentes et empêchent un accès réel aux soins, les actions de prévention et les innovations du système de santé amènent progressivement des réponses pour lutter contre le renoncement aux soins.

Innover en développant toujours plus les formations en santé ou encore lever les freins financiers existants, la santé des jeunes doit être un sujet central des politiques de santé. La FAGE sera mobilisée pour déconstruire les barrières sociales et territoriales existantes, et rappeler aux pouvoirs publics la nécessité urgente d'engager des réformes ambitieuses pour éradiquer durablement le non recours aux soins.

La SANTÉ

des jeunes



| Qu'est-ce que la FAGE ?

La Fédération des associations générales étudiantes - FAGE - est la première organisation étudiante de France. Fondée en 1989, elle assure son fonctionnement sur la démocratie participative et regroupe près de 2000 associations et syndicats, soit environ 300 000 étudiants.

La FAGE a pour but de garantir l'égalité des chances de réussite dans le système éducatif. C'est pourquoi elle agit pour l'amélioration constante des conditions de vie et d'études des jeunes en déployant des activités dans le champ de la représentation et de la défense des droits. En gérant des services et des œuvres répondant aux besoins sociaux, elle est également actrice de l'innovation sociale.

La FAGE est reconnue organisation étudiante représentative par le Ministère en charge de l'enseignement supérieur. Indépendante des partis, des syndicats de salariés et des mutuelles étudiantes, elle base ses actions sur une démarche militante, humaniste et pragmatique. Partie prenante de l'économie sociale et solidaire, elle est par ailleurs agréée jeunesse et éducation populaire par le ministère en charge de la jeunesse.

A travers la FAGE, les jeunes trouvent un formidable outil citoyen pour débattre, entreprendre des projets et prendre des responsabilités dans la société.

Un réseau national

35 fédérations de ville

20 fédérations nationales de filière

2 000 associations étudiantes

300 000 étudiants

adhérents à une association membre de la FAGE

Jimmy Losfeld

Président de la FAGE

06 86 63 41 44

president@fage.org

Alexis Her

Vice-Président en charge des Affaires Sociales

06 32 64 96 50

alexis.her@fage.org